



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 16 juin 2015 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de madame Francine Labelle-Girard, jusqu'à 19h10 et de monsieur Michel Plourde, maire, pour le reste de l'assemblée, et celle-ci est reconnue valablement constituée.

7 citoyens assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Francine Labelle-Girard accueille les citoyens présents et ouvre la séance publique.

ADMINISTRATION

230-2015-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, le tout considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

231-2015-Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{ER} juin 2015 :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que soumis et qu'il y ait dispense de lecture considérant que l'ensemble des élus a eu l'opportunité de lire le procès-verbal et d'y apporter des correctifs avant l'assemblée publique.

ADOPTÉ.

Arrivée de monsieur Michel Plourde à 19h10.

232-2015-Programme de réhabilitation du réseau routier local – autorisation pour déposer une demande de subvention pour le chemin Castlebar – volet redressement des infrastructures routières locales – demandes pour l'élaboration de plans et devis ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la directrice générale est autorisée à déposer une demande de subvention pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection d'une portion du chemin Castlebar dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales, et qu'elle soit également autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

ADOPTÉ.

233-2015-Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Autorisation pour déposer une demande de subvention pour la réfection de la piscine municipale et l'ajout de jeux d'eau ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité
QUE :

- la directrice générale est autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour la réfection de la piscine municipale et l'ajout de jeux d'eau;
- La directrice générale est autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention;
- Une copie de cette demande de subvention est transmise aux députés fédéral et provincial de la région;

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT PISCINE MUNICIPALE

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Dionne, que lors d'une séance ultérieure, il sera présenté un règlement d'emprunt au montant de ± 385 000\$ relatifs aux coûts de réfection de la piscine municipale et de l'ajout de jeux d'eau.

Qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

234-2015-Hydro-Québec – Formulaire de procuration et demande d'inscription aux services internet Affaires ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville désigne monsieur Roch Hamel, directeur des travaux publics intérim, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la municipalité de Danville auprès d'Hydro-Québec à titre de mandataire pour les services Internet d'Affaires, et ce, pour une période de 36 mois débutant le 16 juin 2015.

ADOPTÉ.

235-2015-MDDELCC – Autorisation pour le dépôt d'une demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de stabilisation et de sécurisation des 4 belvédères et 5 passerelles à l'étang Burbank et désignation de la Corporation de l'étang Burbank comme mandataire ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité
QUE :

- La ville de Danville autorise la Corporation de l'étang Burbank à effectuer des travaux pour la stabilisation et la sécurisation de 4 belvédères et 5 passerelles à l'étang Burbank, propriété de la municipalité ;
- La ville de Danville mandate la Corporation de l'étang Burbank pour la présentation d'une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux prévus dans le cadre du projet de « stabilisation et de sécurisation des 4 belvédères et 5 passerelles à l'étang Burbank » situé sur le terrain de la municipalité de Danville;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, et/ou le président de la Corporation de l'étang Burbank, monsieur Gilles Lacroix, sont autorisés à signer tout document nécessaire et à faire toute déclaration relativement à ce dossier.

ADOPTÉ.

POLITIQUE FAMILIALE ET MADA

236-2015-Autorisation pour l'installation d'une murale sur le terrain de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le comité de la politique familiale et MADA est autorisé à installer une murale représentant le logo du comité sur le terrain de l'hôtel de ville lors du dévoilement de la politique familiale/MADA au courant de l'automne 2015 et que cette murale pourra demeurer à demeure tant et aussi longtemps que son état le permettra, la municipalité se dégageant par ailleurs de toute responsabilité relativement aux bris qui pourraient être occasionnés audit panneau.

ADOPTÉ.

Programme Horizon pour les aînés – projet jusqu'à 25 000\$ - dépôt d'un projet ;

Madame Nathalie Boissé va vérifier si la municipalité est admissible au programme de subvention et si c'est le cas, elle s'occupera de préparer une demande de subvention pour un projet qui pourra être mené à terme par le comité de la politique familiale et de la MADA.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Gilles Lacroix : Il donne de l'information supplémentaire relativement au programme de subvention fédéral pour les infrastructures communautaires. Le programme s'adresse uniquement aux OSBL et il défraie jusqu'à 50% des coûts du projet.

Monsieur François Chaîné : Il est présent au nom de sa fille, Joannie Chaîné et de son gendre, Antony Rioux-Paquet, relativement à une autorisation donnée l'an dernier pour l'entretien d'un lot appartenant à la municipalité et se trouvant derrière la résidence de sa fille et de son gendre. Son intervention fait suite à une demande de la municipalité pour retirer des tas de terre de sur ce lot. Il indique que d'après sa compréhension du dossier, le couple avait le droit d'aménager ce lot et qu'il avait même déposé leur projet d'aménagement à l'inspecteur municipal pour autorisation. La terre présente actuellement sur le lot de la municipalité servira à égaliser la pente de leur terrain avec celle de leur voisin. Le problème soulevé par la municipalité porte essentiellement sur le fait que la terre présente sur le terrain actuellement pourrait entraver le cours du ruisseau présent sur ce lot et que celle-ci a été déposée sur le lot sans l'autorisation de la municipalité. Madame Joanie Chaîné et monsieur Anthony Rioux-Paquet s'engagent à étendre la terre sur le lot de la municipalité de manière à ce qu'une distance de 35 pieds soit respectée entre le cours d'eau et la terre ajoutée. Ils déposent à cet effet une lettre d'intention au Conseil de ville. Le conseil de ville ne se tient pas responsable des frais engagés par le couple pour l'aménagement de ce terrain qui ne leur appartient pas et leur demande de présenter une demande d'autorisation pour les prochains travaux à être effectués sur ce lot.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DANVILLE

237-2015-Changement au sein des élus désignés comme représentants municipaux sur certains comités ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que les changements suivants soient effectués au niveau des comités attribués aux élus :

- Corporation de développement économique de Danville :
 - Monsieur Michel Plourde remplacera monsieur Patrick Satre de façon temporaire au poste de président de l'organisme ;
- Chambre de commerce de Danville ;
 - Monsieur Patrick Satre remplacera monsieur Michel Plourde de façon temporaire au niveau des activités de la chambre de commerce de Danville ;

ADOPTÉ.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

238-2015-Pacte rural – projet des lumières au terrain de soccer – Attribution du contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement au projet d'installation de lumières au terrain de soccer de la municipalité ;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

Pelletier Picard Inc. : 20 895\$ plus les taxes applicables
Bourque Électrique Inc. : 22 950\$ plus les taxes applicables

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres est Pelletier Picard Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage au terrain de soccer soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, Pelletier Picard Inc. pour la somme de 20 895\$ plus taxes, et que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce contrat.

ADOPTÉ.

239-2015- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Attribution du 38 832\$ (PAARRM 2015-2016-) et identification des priorités pour 2015 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Municipalité identifie les chemins suivants :

- Rue Jacko;
- Chemin Castlebar (secteur Kingsey Station)

comme des priorités au niveau du surfacage et que le Conseil de ville de Danville investisse la subvention de 38 832\$ reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2015-2016 sur les chemins ci-haut priorisés.

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Dubois à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

SERVICE INCENDIE

240-2015-Campagne de financement et commandite de l'équipe de la MRC de Sources pour la compétition de pompier provinciale ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville offre une contribution financière de 250\$ à l'équipe de compétition « Les Autopompes » de la MRC des Sources pour sa participation à la 23^e compétition de pompier provincial qui aura lieu à La Tuque les 3-4-5 juillet prochain et ce, à même le budget courant du service incendie.

ADOPTÉ.

DEMANDES DIVERSES

M. et Mme Therrien – demande pour l'installation d'affiches de non-stationnement sur la rue Cleveland ;

Cette demande est déferée pour étude au directeur des travaux publics par intérim, monsieur Roch Hamel et au directeur du service incendie, monsieur Alain Roy. Ces derniers soumettront leurs recommandations au conseil de ville dès que l'analyse du dossier sera effectuée.

241-2015-CSSS des Sources – Invitation à la soirée vins et fromages-bénéfice le 24 octobre 2015 (70\$/billet) ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville achète deux (2) billets au coût de 70\$ chacun pour la soirée vins et fromages-bénéfice du CSSS des Sources le 24 octobre 2015.

ADOPTÉ.

CSSS des Sources – Sollicitation pour la campagne de financement 2015 ;

Monsieur le maire Michel Plourde indique que la municipalité contribuera à la campagne de collecte de fonds du CSSS des Sources en organisant le « Brunch du maire » le 3^e dimanche d'octobre.

242-2015-Symposium des arts de Danville – demande si la municipalité publiera une annonce pour les évènements de la fête du Travail cette année ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité effectue une publicité conjointe pour le Symposium des arts, la fête au Village est la Corporation de l'étang Burbank dans La Tribune, le tout pour un coût de plus ou moins 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

243-2015-Madame Lorraine Baldwin – Demande pour un projet de murale sur le mur arrière de l'ancien hôtel de ville ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la demande de madame Lorraine Baldwin afin d'effectuer une murale sur le mur arrière de l'ancien Hôtel de Ville situé au 52, Daniel-Johnson, soit acceptée, mais que celle-ci soit avisée que la municipalité effectue actuellement une étude sur des travaux qui pourront être effectués sur le bâtiment, ce qui pourrait éventuellement endommager sa murale, ou encore que la municipalité pourrait se départir de

cet immeuble ou, ultimement, procéder à la démolition totale ou partielle de l'immeuble et qu'à ce moment, la municipalité ne pourra se porter responsable de tout dommage subi sur la murale peinte par madame Baldwin.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Gérard Simoneau : Il indique qu'il a constaté que l'eau de sa résidence était troublée au mois d'avril 2015. Inquiet, il a prélevé un échantillon d'eau et il l'a fait analyser. Suite à cette analyse, les résultats font état de la présence de 57 coliformes totaux et de 12 bactéries e-coli. Il indique également avoir fait une plainte au ministère de du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) au mois de juin 2015. Il veut savoir ce que la municipalité pense de ces résultats. La directrice générale répond à monsieur Simoneau que dès qu'elle a été avisée de la situation, elle a demandé au directeur des travaux publics par intérim, monsieur Roch Hamel, et à un des opérateurs de l'usine de filtration, monsieur Gaétan Tisluck, de se rendre chez lui afin de procéder à un test d'eau. Les résultats de ce test d'eau démontrent que l'eau est exempte de tout élément la rendant non potable. Lors du prélèvement de l'échantillon d'eau analysé par la ville, monsieur Simoneau a expliqué à l'opérateur comment il avait procédé à son échantillonnage d'eau pour son propre test. Or, il appert que la manière dont monsieur Simoneau a procédé pourrait avoir fortement influencé le résultat des tests, notamment le fait que l'eau ait été recueillie à partir d'un lavabo rempli d'eau. Monsieur Simoneau a été avisé par l'opérateur que l'échantillon recueilli en avril avait pu être contaminé, car la procédure utilisée ne respecte pas celle normalement utilisée par les opérateurs. Monsieur Simoneau ajoute que lors du rinçage unidirectionnel du réseau, la municipalité devrait émettre un avis d'ébullition. Le maire répond que les tests d'eau durant cette période démontrent que l'eau de la municipalité reste potable en tout temps. Des échantillons d'eau sont régulièrement analysés et la ville a de bons résultats, malgré la couleur de l'eau. Le maire ajoute que le réseau de distribution de l'eau potable a de l'âge et qu'il faudra encore plusieurs années avant d'avoir pu remédier aux problèmes constatés sur le réseau.

Monsieur Guy Champoux : Monsieur Champoux a une question sur la qualité de l'eau potable en ville et sur la procédure utilisée par la municipalité lors de son rinçage unidirectionnel annuel. Il indique que cette question revient souvent dans les commentaires de citoyens au niveau des assemblées publiques. Il demande si la municipalité pourrait effectuer son rinçage unidirectionnel la nuit pour éviter, ou à tout le moins diminuer, les impacts de celui-ci sur la qualité de l'eau des citoyens. Il demande également si la municipalité ne pourrait pas fournir des filtres au charbon aux citoyens pour diminuer la coloration de l'eau de la municipalité. Réponse : la nuit il y a moins d'activité sur le réseau ce qui permet de reconstituer nos réserves d'eau. Par ailleurs, la coordination de tous les intervenants pour procéder au rinçage serait plus complexe si celui-ci avait lieu la nuit et il coûterait également plus cher considérant les frais de temps supplémentaires à défrayer le cas échéant.

VARIA

244-2015-Programme fédéral de subvention – 150^e du canada en 2017 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville demande à la Corporation de développement économique de Danville de déposer un projet dans le cadre du Programme fédéral développement économique Canada pour les régions du Québec (PIC150) pour procéder à la réfection de la piscine municipale et l'installation de jeux d'eau.

ADOPTÉ.

Information : Monsieur le Maire fait un suivi à savoir si les contrats pour effectuer la réfection d'une portion de trottoirs entre le Carré et la 1^{re} avenue, des deux côtés de la rue, a été effectués. Il désire que ces travaux débutent avant la mi-juillet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

245-2015 – Levée de l'assemblée ;

À 21h31, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

X__
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.